



# JUVIGNY

**Réf. : PV 2026-03**

**Nombre de Conseillers : 15**  
**En exercice : 15**  
**Présents : 13**  
**Votants : 13**

**Date de convocation du conseil municipal : 25 février 2026**

**Présents** : Denis MAIRE, Catherine FRAISEAU, Sylvain COLLIAT, Rudi RIFFART, Raphaël SPINELLI, Christelle FOREST, Cédric COMMARD, Angélique MORAND, Marie-Noelle SAPIN, Pascale GUIGONNAT, Alexandre GROBEL, Claudette DUBOIS, Emilie CLERC-ROGUET.

**Absents excusés** : Marie-Dominique RYCKEBOER, Pascale VULLO.

## ORDRE DU JOUR

### 1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Cédric COMARD a été désigné secrétaire de séance.

### 2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 17 FEVRIER 2026.

Mme SAPIN fait remarquer qu'il y a une erreur dans le numéro de voirie de la Déclaration Préalable :DP 074145 26 00001 – Il convient de lire **53** chemin du bois de la Bille.

Approuvé à l'unanimité

### 3. EXAMEN DES TRAVAUX, AMENAGEMENTS ET PROJET EN COURS

#### Réseau de chaufferie

Nous subissons un gros impact de circulation route du Sorbier suite à la pose du réseau de chaleur pour l'alimentation des immeubles du projet la Savoie. Nous constatons que le chantier avance de façon satisfaisante.

#### Extension des équipements publics

Dans le cadre des travaux en cours, persiste une mésentente avec le terrassier concernant l'évaluation du cubage des cailloux.

Face aux plus-values constatées lors de l'évolution du chantier, un exercice d'optimisation a été mené en collaboration avec le bureau d'études. L'objectif était d'identifier des leviers permettant de limiter les dépenses supplémentaires tout en garantissant la conformité technique du projet.

Les travaux de coulage des dalles de sol sont en cours. Le coulage des dalles de plafond débutera la semaine prochaine.

#### Chantier La Savoie

Certains élus ont pu assister à une réunion sur les témoins de façade. Plusieurs teintes ont déjà été choisies, mais certaines restent encore à définir. Il conviendra de faire le même exercice avec la SA Mont-Blanc.

Pour améliorer la circulation des camions sur la voirie communale, le plan de circulation a été révisé. Des panneaux seront installés par les promoteurs afin d'optimiser la visibilité pour les chauffeurs.

Le coulage des bâtiments est principalement achevé pour les bâtiments d'Imaprim. Parallèlement, les dalles sont en cours de réalisation pour la SA Mont-Blanc.

#### Travaux de compensations RTE

RTE a mandaté une entreprise pour réaliser une mare écologique derrière le poste électrique, cependant nous sommes toujours dans l'attente de la signature de la convention. La poursuite des travaux est prévue pour l'automne de façon à éviter le curage durant la période de reproduction des espèces protégées.



**JUVIGNY**

-----  
Réf. : PV 2026-03  
-----

Travaux dans la Forêt

Deux chênes situés derrière les maisons de la route de Juvigny sont à couper. Prévoir un broyage localisé dans le bois situé le long de ces parcelles en veillant à ne pas créer d'accès ou de cheminement. Le broyage devra être limité aux zones strictement nécessaires pour éviter toute ouverture de passage.

**4. URBANISME**

Déclaration préalable

DP 07414526 00005 déposée par Mr GARCIA, 257 route des Groulines pour la pose de panneaux photovoltaïques

DP 07414526 00006 déposée par Mr SOARES LIMA, 135 route de Paconinges pour la rénovation des façades.

Permis de Construire

PC 07414526 00001 déposé par Mme MOULIN et Mr EGGER, 792 route de la Plantaz pour la création d'un appentis pour couvrir partiellement la terrasse.

Antenne téléphonique

Une rencontre a eu lieu avec une entreprise mandatée par SFR pour une éventuelle implantation d'antenne relais de réseau mobile afin de couvrir le périmètre de la voie ferrée. Il a été indiqué que celle-ci devait présenter un impact visuel minimal afin de s'intégrer harmonieusement à l'environnement et être conçue pour une utilisation mutualisée par plusieurs opérateurs. L'entreprise doit revenir vers la commune avec un projet d'implantation.

**5. RÉUNIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES**

Conseil d'école

Il a été demandé à la directrice d'école de bien vouloir envoyer les convocations dans un délai suffisant avant le conseil d'école.

Deux enfants ont été inscrits dernièrement ce qui porte le nombre d'élèves à 58.

Il est estimé un accueil de 60 enfants à la rentrée, par conséquent les niveaux vont être réaménagés afin d'équilibrer les classes.

Les enfants devraient participer à la semaine de l'environnement.

Un point sécurité des locaux a été abordé. Les enseignantes remercient la mairie pour la réalisation des travaux effectués dernièrement.

Les parents ont demandé un point sur l'avancée du chantier et sur l'organisation future. Une réunion d'information sera programmée ultérieurement, dès que le chantier aura atteint un stade d'avancement suffisant pour répondre à ces questions.

Il a été évoqué les nuisances sonores lors du service de cantine, et demandé à ce que l'entreprise d'espaces verts n'interviennent pas durant les temps scolaires.

La fête de l'école est prévue le 27 juin.

Crèche

Le marché de berceaux arrive à son terme le 31 aout 2026. Après analyse et réflexions, la commune a opté pour le renouvellement du marché sous la forme d'un groupement avec la commune de Saint-Cergues et de Machilly pour une durée de 3 ans. Cette décision vise à faciliter la réservation des places aux concitoyens et réduire les couts pour les administrés, en prenant en compte l'arrivée de nouveaux habitants dans les logements de la SAVOIE.

**6. DÉCISIONS DU MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS RECUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Néant





# JUVIGNY

-----  
**Réf. : PV 2026-03**  
 -----

Si le compte financier unique fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante procède à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.

Dans ces conditions, le compte financier unique du budget n'ayant pas encore été adopté, il est proposé de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026.

Résultat cumulé de la section de fonctionnement : 776 131.18 €

Résultat cumulé de la section d'investissement : 742 526.87 €

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 137 939.49 €

Après prise en compte des restes à réaliser, l'excédent de la section d'investissement s'établit à : 604 587.38€

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de la manière suivante :

- en recette de fonctionnement au chapitre 002 « résultat de fonctionnement reporté » : 776 131.18€

Le résultat d'investissement sera repris en dépenses d'investissement au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » pour : 742 526.87€

**Partie délibérative :**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **D'AUTORISER** la reprise anticipée du résultat 2025 du budget 21600 au budget primitif 2026 dans les conditions suivantes :

LIBELLE	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2025	944 441.86	150 880.46	1 095 322.32
Dépenses 2025	672 666.13	591 187.93	1 263 854.06
<b>RÉSULTAT 2025</b>	<b>271 775.73</b>	<b>- 440 307.47</b>	<b>- 168 531.74</b>
Résultat reporté	504 355.45	1 182 834.34	1 687 189.79
<b>RÉSULTAT CUMULÉ</b>	<b>776 131.18</b>	<b>742 526.87</b>	<b>1 518 658.05</b>
Restes à réaliser en dépenses		137 939.49	137 939.49
Restes à réaliser en recettes			-
<b>SOLDE DES RESTES à RÉALISER</b>		<b>- 137 939.49</b>	
<b>Excédent de la SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>604 587.38</b>	
<b>AFFECTATION EN RÉSERVES c/1068</b>		<b>-</b>	
<b>RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (002)</b>		<b>776 131.18</b>	
<b>RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001)</b>		<b>742 526.87</b>	



**JUVIGNY**

-----  
**Réf. : PV 2026-03**  
-----

### **7.3 Vote du budget 2026**

Vu les articles L.2311-1, L2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif ;  
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions ;  
Vu l'instruction comptable M57 ;  
Vu la délibération du conseil municipal n° 2022-65 en date du 13 décembre 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

Monsieur Rudi RIFFART, Adjoint aux finances, présente le budget primitif 2026 :

- Section de fonctionnement : **1 670 653.58 €**
- Section d'investissement **3 949 503.15 €**

#### **Fongibilité des crédits :**

En application de la nomenclature M57 l'organe délibérant peut autoriser l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de **7,5 %** des dépenses réelles de la section et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas la Maire informe le conseil municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance. Afin de faciliter la gestion quotidienne il est proposé d'utiliser cette faculté de fongibilité des crédits.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

- **APPROUVE** à l'unanimité le budget primitif 2026 en équilibre :

- **Section de fonctionnement : 1 670 653.58 €**
- **Section d'investissement : 3 949 503.15 €**

- **AUTORISE** monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de **7,5 %** des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

### **7.4 Vote des Taux 2026**

Mr Rudi RIFFART adjoint aux Finances rappelle les taux d'imposition de l'année 2025 :

- Foncier bâti : **23.35 %** (taux de la part communale + taux de la part départementale)
- Foncier non bâti : **54.48 %**
- Taxe d'habitation : **11.27 %**

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition 2025 et de les reconduire à l'identique pour l'année 2026.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 9 voix POUR, 2 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS :**

- **D'appliquer** pour l'année 2026 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Foncier bâti : **23.35 %** (taux de la part communale + taux de la part départementale)
- Foncier non bâti : **54.48 %**
- Taxe d'habitation : **11.27 %**



-----  
**Réf. : PV 2026-03**  
 -----

# JUVIGNY

**7.5 Délibération portant sur l'attribution des subventions aux associations**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
 Après examen des demandes et dossiers présentés pour l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2026,

**Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **D'OCTROYER** les subventions suivantes pour l'année 2026 :

Associations de JUVIGNY	Montant Demandé pour 2026 En euros	Montant voté par le conseil pour 2026 En euros	(pour mémoire) Accordé en 2025 En Euros	Vote des membres
A travers Chants	0	0	0	A l'unanimité
Bibliothèque	1 000	1000	800	A l'unanimité
Sou de l'école	0	0	0	A l'unanimité
Sport et Loisirs	200	200	200	A l'unanimité
Juvigny en fête	0	0	0	A l'unanimité
ACCA (chasse)	3 000	1000	800	A l'unanimité

Associations extérieures	Montant Demandé pour 2026 En euros	Montant accordé par le conseil pour 2026 en euros	(pour mémoire) Accordé en 2025 En Euros	Vote des membres
Harmonie l'Espérance VLG	1000	600	600	A l'unanimité
Cible du Salève	0	0	0	A l'unanimité
MJC Voirons-Subvention ateliers collège	207	207		A l'unanimité
ADMR	1 967	2000	1 450	A l'unanimité
Donneur de sang St Cergues	220	220	200	A l'unanimité
ALFAA Lutte contre la faim	0	0	100	A l'unanimité
ASSAD-Aide à domicile	76.95	100	100	A l'unanimité
L'accorderie	Demande sans montant	0	0	A l'unanimité



-----  
**Réf. : PV 2026-03**  
-----

# JUVIGNY

## 8. QUESTIONS DIVERSES

### Problème d'arrêt de Bus – Collège de Ville La Grand

Il a été constaté des dysfonctionnements lors de la reprise des enfants à la sortie scolaire du Juvénat. En effet, certains chauffeurs ne respectent l'emplacement prévu pour la reprise et laissent les enfants sans solution pour rentrer chez eux.

L'information sera relayée à Annemasse Agglo.

**Fin de la séance : 22h50**

**Le secrétaire de séance,**

**Fabien PIERREL**

**Le Maire,**

**Denis MAIRE**

